



**Association
des Bibliothécaires
de France**

Groupe régional Auvergne

Lundi 7 décembre 2009 – après-midi

Compte rendu de l'Assemblée générale & des élections

1) Présentation du rapport moral et d'orientation (Françoise Muller) et financier (Agnès Rident)

Cf. Bilan 2009

2) Informations diverses :

- Dominique Arot, président de l'ABF jusqu'au 31 janvier 2010, entre à l'Inspection générale des bibliothèques à compter du 1^{er} février 2010.
- Le Conseil national de l'ABF (composé des présidents de groupes régionaux) se réunira en séminaire à Amiens les 30 et 31 janvier. Il procèdera à l'élection d'un nouveau bureau.
- Prochain congrès de l'ABF (20-22 mai à Tours). Thème : « Et si on parlait d'argent »...
- Une nouvelle édition du *Métier de bibliothécaire* sera éditée en janvier, sous la direction d'Yves Alix.

3) Projets

Des projets pour l'année 2010 ont été présentés en même temps que le rapport annuel 2009, mais il faudra de toute façon attendre la première réunion du nouveau conseil d'administration afin que celui-ci amende ces projets et en propose d'autres.

- journée sur le consortium CAREL (BPI) / les ressources en ligne

Il est demandé que soit plutôt proposée une journée sur les ressources gratuites. Le besoin exprimé est celui de l'identification des « bons » sites internet à recommander au public, par thématique.

Débat autour de ces notions : cela relève-t-il de journées d'étude, ou plutôt de stages de formation continue ? (formation à la recherche documentaire sur internet)

Il existe déjà des répertoires de sites proposés sur les portails internet de la BnF, la BPI, la Cité de la Musique, certaines bibliothèques territoriales ou universitaires...

Question de la « desserte numérique » qui peut être assurée par les BDP à destination de leur réseau : veille, formation...

Quelles expériences sont menées ailleurs pour structurer l'offre ?

- journée sur le catalogage (faut-il continuer à cataloguer ?)

A élargir à une problématique plus large sur les catalogues, les portails.

- journée sur les bébés-lecteurs

Depuis la fin du salon de Quétigny (21), carence de manifestations et de journées professionnelles stimulantes sur ce sujet.

La BDP du Puy-de-Dôme a prévu des actions sur ce thème en 2010.

- **journée « Trier pour mieux conserver »**

Problématiques de désherbage, de conservation, et par extension de conservation partagée.

Débat sur la conservation partagée de la littérature jeunesse : demandes à Clermont-Ferrand.

Besoin d'une cartographie régionale des collections, mais à faire par qui, dans quel cadre ?

Françoise Dubosclard fera le point avec la FILL à ce sujet.

- **journée sur la poésie avec l'éditeur Cheyne¹**

A l'occasion des 30 ans de Cheyne, une exposition aura lieu au Palais du Luxembourg à Paris.

L'ABF Auvergne et Cheyne organiseront le 28 juin une journée d'étude « Indépendance, vous avez dit indépendance ? ». Jean Mallet (pour l'ABF) suit ce projet avec Jean-François Manier (Cheyne).

4) Débat

Un débat est proposé autour de deux textes d'orientation (envoyés au préalable aux adhérents), issus du séminaire de Nancy en janvier 2009, qui devaient être présentés au congrès de l'ABF en juin mais ne l'ont pas été faute de temps.

- « Bibliothécaire, un métier de service public »
- « Plate-forme préparatoire à une loi sur les bibliothèques »

Quelques réactions (courriels) de soutien à ces textes ont été enregistrées, mais le débat se révèle très critique en particulier au sujet du premier texte : « Bibliothécaire, un métier de service public ».

Il lui est reproché de se focaliser sur certains points et d'en omettre d'autres (le numérique ; qu'est-ce qu'une bibliothèque ?).

Contestation de l'emploi généralisé des vacataires, considérés comme non compétents pour assurer la médiation et n'ayant que des fonctions de surveillance : il faudrait préciser quelle est la proportion de vacataires / personnels non qualifiés acceptable par rapport au nombre de titulaires formés.

Le ton et le style du texte sont critiqués, considérés comme dévalorisants pour les bibliothécaires. Des collègues expriment le sentiment d'un malentendu : il ne faudrait pas reprocher à un bibliothécaire de « rester derrière son bureau » alors même qu'il y est contraint en raison de l'ouverture de grands plateaux nécessitant de la surveillance de flux à des points fixes et du manque de personnel pour assurer à la fois cette surveillance et de la circulation dans les espaces. Un décalage entre l'introduction et le contenu est ressenti : parle-t-on des bibliothèques des grandes villes ou des zones rurales ? Il semble difficile de leur appliquer les mêmes principes de fonctionnement.

Refus du « oui » de principe à l'ouverture le dimanche : l'échange dans la salle aboutit à une préconisation de l'extension d'horaires d'ouverture à d'autres moments de la semaine, à condition d'en avoir les moyens en personnel. On rappelle le rapport de Georges Perrin² qui engage la réflexion sur les ouvertures concertées entre bibliothèques.

¹ <http://www.cheyne-editeur.com/>

² *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : pour une extension des horaires d'ouverture*, 2008 :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20373/etudes-confiees-a-l-i.g.b.-inspection-generale-des-bibliotheques.html>

En conclusion, il est reproché à ce texte de mélanger des objectifs pertinents et des propositions maladroites de mise en œuvre.

Loi sur les bibliothèques :

Un débat a lieu sur la pertinence d'une loi non contraignante. Le texte proposé est d'ailleurs davantage perçu comme un manifeste que comme une préparation de projet de loi.

La comparaison avec les musées est contestée par certains, car la bibliothèque est considérée par eux comme un service « de base », indispensable, davantage que les musées.

A contrario, des avis sont exprimés en faveur d'une loi, qui fournirait un cadre de référence aux élus, et soutiendrait l'action et les projets proposés par les bibliothèques.

On attend de cette loi qu'elle précise les contours des missions, énonce des principes : à quoi servent les bibliothèques ? Que doivent-elles offrir ?

Vif débat critique sur la labellisation, considérée comme un phénomène de mode, stérile et non pertinent pour les bibliothèques car leurs services devraient être systématiquement proposés à tous les citoyens, de façon adaptée aux territoires, et sans hiérarchisation.

Il faut davantage souligner les principes de pluralité et de neutralité. Consensus sur la gratuité.

Forte contestation du paragraphe sur les carrières des conservateurs, perçu comme corporatiste et décalé.

Il est dit en conclusion que l'essentiel de ce texte a déjà été énoncé dans la charte du Conseil supérieur des bibliothèques.

5) Elections

A l'issue du débat, il est procédé au vote du nouveau Conseil d'administration et du nouveau bureau.

Exprimés : 54

Blancs : 0

Nuls : 0

Résultat du vote pour le Conseil d'administration du groupe régional Auvergne :

Candidats au Conseil d'administration	Résultat des votes
Fabrice BOYER (université Blaise Pascal)	54
Cécile BREGIROUX (BM Murat)	53
Valérie CARON (CRFCB)	53
Géraldine DEBUS (Bibliothèque de l'Amicale laïque de Billom)	54
Annie GERMAIN (BDP Allier)	54
Eliane JAFFEUX (université Blaise Pascal)	54
Françoise MULLER (médiathèque communautaire Moulins)	54
Colette PUYNEGE-BATARD (BM Montluçon)	54
Michèle RENARD (CRFCB)	53
Agnès RIDENT (bibliothèque de Riom communauté)	54
Jean-Yves ZANCHI (médiathèque communautaire Aurillac)	53

Résultat du vote pour le Bureau du groupe régional pour les postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire :

Candidats pour les postes des vice-présidents, trésorier, secrétaire...	
Valérie CARON	53
Annie GERMAIN	54

Françoise MULLER	54
Agnès RIDENT	54

Candidat au poste de Président	
Françoise MULLER	54

Composition du nouveau bureau :

Présidente : Françoise MULLER

Vice-Présidente : Valérie Caron

Secrétaire : Annie Germain

Trésorière : Agnès Rident